

## La VAE et le secteur de la MAINTENANCE INDUSTRIELLE

### Quelques chiffres ?

#### Panorama chiffré de la maintenance industrielle

- ↳ 213 000 salariés dans tous les secteurs de l'industrie,
- ↳ 20 000 recrutements par an,
- ↳ dont 70 % au niveau technicien et agent de maîtrise.

Un secteur d'activité que l'on retrouve dans toutes les industries notamment la métallurgie.

#### La métallurgie en Nord- Pas de Calais c'est :

- 115 000 salariés (1er employeur régional),
- 2 700 établissements,
- 2 000 apprentis en formation allant du CAP au diplôme d'Ingénieur.

Cette industrie est composée de très nombreuses petites et moyennes entreprises (de 1 à 250 salariés) et de plusieurs grandes entreprises (de 500 à 6000 salariés) notamment dans les secteurs de l'automobile et ses équipementiers (2ème pôle de France), de l'industrie ferroviaire (1er pôle de France : l'Etat a par ailleurs décidé de développer le pôle de compétitivité européen « I-Trans » chargé d'innover, concevoir, construire des équipements et systèmes ferroviaires).



#### De quoi s'agit-il ?

La maintenance industrielle a pour vocation première d'assurer le bon fonctionnement des outils de production. Cette fonction est un maillon essentiel dans les entreprises. **La maintenance industrielle évolue notamment avec son outil GMAO** (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur) car elle est intimement liée à l'incessant développement technologique, à l'apparition de nouveaux modes de gestion et à la nécessité de réduire les coûts de production.

#### Ce qui est en train d'évoluer :

- **l'explosion de l'informatique** modifie les méthodes et les moyens de la Conception, de la Fabrication et de la Gestion de la Production Assistée par Ordinateur (CAO, CFAO, GPAO....)
- **les technologies numériques et l'informatique industrielle** permettent à notre industrie de moderniser ses méthodes et ses moyens de production (commande numérique multiaxe, système de palettisation, usinage très grandes vitesses, automatisation et robotisation des systèmes de production...).

#### Les 4 métiers "qui montent" :

- Technicien(ne) de maîtrise de maintenance d'équipements industriels,
- Agent(e) de maîtrise de maintenance d'équipements industriels,
- Technicien(ne) méthode en maintenance,
- Technicien(ne) de maintenance de parc éolien.

# Le secteur de la maintenance dans le Valenciennois

**Offres d'emploi** : 6 offres pour 10 chercheurs d'emploi.

## Salaires pratiqués

Age	Salaires brut mensuel
Moins de 35 ans	de 1300 à 3650 euros
35 ans et plus	de 1600 à 5100 euros

## Des métiers offrant des opportunités d'emploi

**Electricien(ne) de maintenance** : opportunités d'emploi majoritairement sur **des contrats de 6 mois maximum aux alentours de Valenciennes**.

**Electronicien(ne) de maintenance** : opportunités d'emploi majoritairement sur **des contrats de plus de 6 mois aux alentours de Lens**.

### 3 niveaux principaux de recrutement :

- **le niveau Opérateur** : où le niveau minimal requis est aujourd'hui le BEP voire le plus souvent le BAC PRO ou le CQPM (certificat de qualification professionnelle).
- **le niveau Technicien** : (Bac+2 et Bac+3) avec les DUT – les BTS – CQPM - les Licences Professionnelles.
- **le niveau Ingénieur et Cadre** : (Bac+5) diplômes d'ingénieur, Masters et plus.

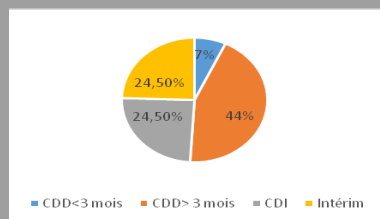
## La Maintenance : des métiers de demain

- de nombreux débouchés à tous les niveaux.
- des spécialistes très convoités dans des domaines aussi variés que **la maintenance industrielle, de l'électrotechnique, de l'électronique, de la productique mécanique, de la construction métallique, du pilotage des systèmes automatisés...**
- des métiers modernes et évolutifs.

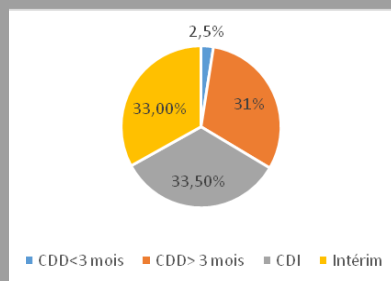


## Types de contrats

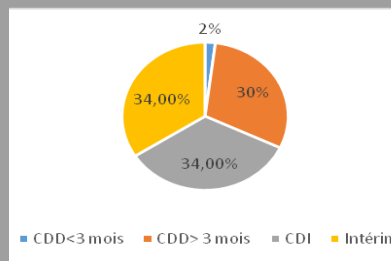
Agent(e) de maintenance automatique(ne)



Installation et maintenance d'automatisme



Technicien(ne) de maintenance en électronique



## Quelques-unes des offres d'emploi :

- Technicien(ne) de maintenance industrielle polyvalente, Cambrai, CDI.
- Responsable de maintenance industrielle, Douai, intérim.
- Electromécanicien(ne) de maintenance industrielle, Valenciennes, intérim.
- Technicien(ne) de maintenance industrielle polyvalente, Lille, CDI.
- Responsable de maintenance industrielle, Lille, CDI.

## Les diplômes et titres professionnels accessibles en VAE

## La validité de la recevabilité de la VAE

### Titres Professionnels du Ministère Chargé de l'Emploi

#### Niveau V

TP Electricien de maintenance des systèmes automatisés.

TP Electromécanicien de maintenance industrielle.

#### Niveau IV

TP Technicien de maintenance industrielle.

#### Niveau III

TP Technicien supérieur de maintenance industrielle.

### Les diplômes du Ministère de l'Education Nationale

- CAP Agent de Maintenance des Industries des matériaux de construction et connexes.

- BEP Maintenances des produits et équipements , BEP Maintenance des systèmes énergétiques et climatiques.

- BAC PRO Maintenance des équipements industriels.

- BAC PRO Technicien de Maintenance des systèmes énergétiques et climatiques.

- BAC PRO Environnement nucléaire.

- BAC PRO Aéronautique opt avionique ou système ou structure.

- Bac PRO Systèmes électroniques numériques.

- BP Installateur dépanneur en froid et conditionnement de l'air.

- MC Technicien en réseaux électriques.

- BTS Maintenance des systèmes opt : productive ou énergétiques et fluidiques ou éoliens.

- BTS Electrotechnique.

- BTS Systèmes numériques opt B électrotechnique et communications.

- BTS Après vente automobile opt particulier ou industriel ou motorcycle.

- BTS Aéronautique.

### Les diplômes du Ministère de l'Enseignement Supérieur

- DUT Génie Industriel et Maintenance.

- Licence Professionnelle Sureté de fonctionnement et Techniques Avancées de Maintenance.

- Diplôme d'ingénieur Ensiame en Génie Industriel.

Liste non exhaustive.

Vous êtes engagé(e) dans un parcours VAE. Vous avez déposé votre livret 1, et vous avez reçu votre notification de recevabilité.

Cette notification prend effet à une date précise. Elle est valable un an à dater de son émission.

**Pourquoi le délai de validité d'une recevabilité est-il aussi court ? (2 ans maximum avec la prolongation) :** Parce que les diplômes évoluent, ceci sert l'intérêt du candidat :

- une abrogation de diplôme rend caduque une recevabilité même si elle est encore en cours de validité : en effet, on ne peut plus constituer de jury sur un diplôme abrogé.
- Une rénovation de diplôme peut remettre en question l'adéquation avec l'expérience que vous avez présentée au départ. L'obligation de redemander une recevabilité permet de vous informer des évolutions du diplôme visé (nouvelles activités, qualifications obligatoires, etc.).

**Puis-je demander autant de prolongations que nécessaire si l'élaboration du livret 2 me prend plus de temps que prévu ?**

Non. Vous n'avez droit qu'à une prolongation, et à condition que vous la demandiez à l'échéance de la première notification. Si vous dépassez ce délai, ou si vous dépassez le terme de la prolongation, vous devrez renvoyer un livret 1 dans le cadre d'une nouvelle démarche.

**A quelle date dois-je déposer mon jeu de livrets 2 ?**

Pour le dépôt du jeu de livrets 2, il est plus logique de prendre en compte les dates limites des 2 dépôts annuelles : la session de printemps et la session d'automne. Si vous projetez de déposer votre jeu de livrets 2 à une date où votre recevabilité n'est plus valide, vous devez anticiper et demander une prolongation de recevabilité à l'échéance de la première notification, sans attendre. Passé ce délai, il vous faudra présenter un nouveau livret de demande de recevabilité.

**Je suis déjà passé devant un jury. Je n'ai validé qu'une partie de mon diplôme. Ma recevabilité est-elle toujours valable pour déposer un nouveau jeu de livrets 2 sur les unités non acquises à la prochaine session ?**

Non. Vous devez présenter un nouveau livret . Vous ne pouvez déposer pour chaque diplôme qu'une demande par année civile et dans une seule académie.

## La nouvelle PASS VAE : mieux vaut partir accompagné



Vous venez de recevoir votre recevabilité :

Vous êtes :

- Chercheur(se) d'emploi
- Salarié(e) en contrat aidé dans le secteur non marchand
- Salarié(e) transfrontalier
- Salarié(e) de particulier exerçant à temps partiel (moins de 20 heures hebdomadaires)
- Salarié(e) en congé parental
- Salarié(e) exerçant le métier de formateur d'adultes
- Bénéficiaire des minima sociaux
- Bénévole visant une certification en lien avec votre bénévolat
- Aide familiale et conjoint(e) collaborateur(trice) d'artisan(e), commerçant(e).

**Prenez contact avec le Pôle Emploi proche de votre domicile ou de votre lieu de travail.**

Vous êtes :

- Salarié(e) de la fonction publique hospitalière :

Prenez contact avec votre relai ANFH :

**ANFH, immeuble Nouveau Siècle, 2 place Pierre Mendès France 59000 Lille.**

**Tél : 03.20.08.06.70.**

Dans ce chéquier, vous trouverez deux chèques à remettre à votre accompagnateur.

Etape 1 : vous précisez avec votre accompagnateur les modalités de réalisation de cet accompagnement : durée (11 à 20 heures), calendrier, nature (collectif, individuel, sur place ou à distance), cette étape se conclura par un contrat.

Droit à un accompagnement minimum de 2 heures.

Remise de votre chèque à l'accompagnateur à la fin de l'étape.

Etape 2 : c'est l'étape la plus importante, celle où vous sélectionnerez les activités que vous allez mettre en valeur dans le dossier à rédiger et à présenter au jury. Votre accompagnateur vous indiquera les méthodes pour effectuer au mieux ce travail et vous fera rencontrer un expert du métier ou du diplôme que vous visez.

Droit à un accompagnement de 5 heures.

Etape 3 : elle a pour but de vous préparer au jury. Droit à un accompagnement minimum de 2 heures.

Etape 4 : elle vous permettra de faire le point avec votre accompagnateur suite au jury.

Droit à l'accompagnement minimum de 2 heures.

Remise de votre chèque à l'accompagnateur à la fin de l'étape.

A la fin de la démarche, votre accompagnateur vous proposera une grille d'évaluation. La remplir lui permettra de continuer à améliorer sa prestation.



**Juillet 2015** : La VAE et le secteur de la Logistique.

**Avril 2015** : La VAE et le secteur de l'Agro-alimentaire.

**Mars 2015** : La VAE en Entreprise.

**Décembre 2014** : La Réforme de la Formation Professionnelle du 5 mars 2014.

**Septembre 2014** : La VAE et le Ministère Chargé de l'Emploi.

**Juin 2014** : La VAE et le Ministère de l'Enseignement Supérieur.

**Mai 2014** : La VAE et le Ministère de l'Education Nationale.

**Avril 2014** : La VAE et le Ministère de l'Agriculture.

**Septembre 2013** : Les Nouvelles Valenciennes de la VAE.

Vous pouvez retrouver tous les numéros sur le site internet : [www.mde-valenciennes-metropole.fr/index.php/entreprises/espace\\_info\\_formation/](http://www.mde-valenciennes-metropole.fr/index.php/entreprises/espace_info_formation/)

Et sur Facebook

<https://www.facebook.com/mdeduvalenciennois>

Plus d'informations sur la VAE : [www.vae-npdc.fr](http://www.vae-npdc.fr) ou [www.laio.c2rp.fr](http://www.laio.c2rp.fr) (cochez VAE pour accéder au PIC).



■ **Points info Conseil** :  
CIO du Hainaut Valenciennois :  
[ce.0596955p@ac-lille.fr](mailto:ce.0596955p@ac-lille.fr)

Pôle Emploi : 3949

■ **Ministère chargé de l'Agriculture** :  
[catherine.vandepoute@educagri.fr](mailto:catherine.vandepoute@educagri.fr)

■ **Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur** :  
[vae@univ-valenciennes.fr](mailto:vae@univ-valenciennes.fr)

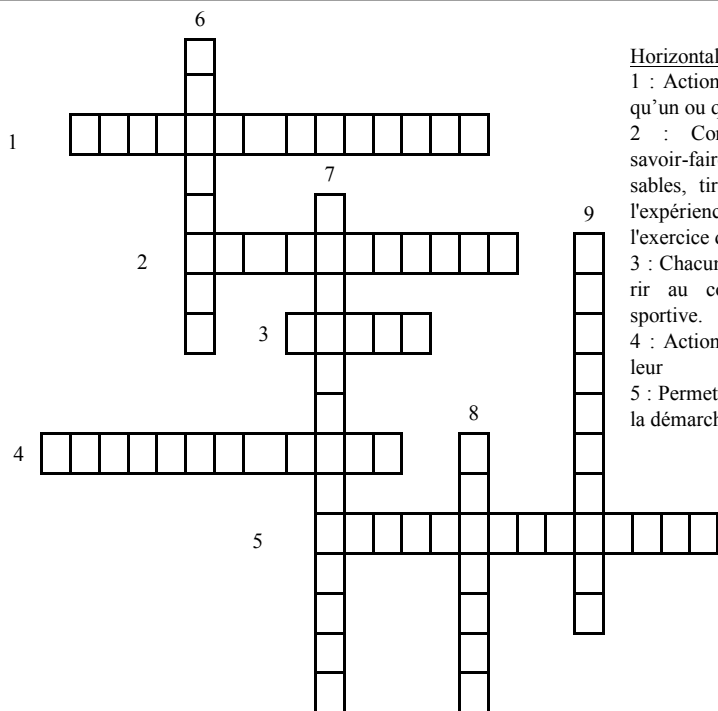
■ **Ministère de l'Education Nationale** :  
[herve.theot@ac-lille.fr](mailto:herve.theot@ac-lille.fr)

■ **Ministère Chargé de l'Emploi** :  
[patricia.flament@direccte.gouv.fr](mailto:patricia.flament@direccte.gouv.fr)

■ **Fongécif** :  
[faerts@fongecif5962.fr](mailto:faerts@fongecif5962.fr)



## Mots Croisés



### Horizontalement

- 1 : Action de reconnaître quelque'un ou quelque chose.  
2 : Connaissances (savoir, savoir-faire, savoir-être) mobilisables, tirées généralement de l'expérience et nécessaire à l'exercice d'une activité.  
3 : Chacun des trajets à parcourir au cours d'une épreuve sportive.  
4 : Action de donner de la valeur  
5 : Permet de se faire aider dans la démarche de validation.

### Verticalement

- 6 : Fournir les fonds nécessaires au fonctionnement.  
7 : Décide du contenu des certifications (compétences et connaissances exigées) et des modalités d'évaluation, que ce soit en formation initiale, continue ou en VAE.  
8 : Certifie un niveau de connaissance que l'on reconnaît acquis, après des études et *la réussite* à un examen, soit par équivalence, dans le cadre de la VAE.  
9 : Promesse.

## De vous à nous

Vous souhaitez voir aborder un sujet en lien avec la VAE, témoigner de parcours ou de démarches « remarquables, innovantes, marquantes... »

Vous souhaitez recevoir par mail le lien permettant de télécharger directement la lettre VAE.

Vous souhaitez nous faire part de vos remarques, suggestions...

**Contacter :**

**Stéphanie Biot**

Animatrice de l'Espace Info Formation du Valenciennois

[sbiot@mdeduvalenciennois.fr](mailto:sbiot@mdeduvalenciennois.fr)

Tél : 03.27.096.289 ou 06.74.01.34.24